



## AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTERET

AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTERET N° 1150 /ASMI/CUD/SG/DAFIB/2021  
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CONSEIL POUR LA MISE EN PLACE DE LA  
COMPTABILITE ANALYTIQUE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA.

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Douala exercice 2021**

Dans le cadre du budget programme et afin de mettre en place des outils de pilotage permettant une gestion efficace de la ville de Douala, le Maire, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt à l'intention des Entreprises de droit camerounais, qui désirent participer à la pré-qualification en vue du recrutement d'un cabinet conseil pour la mise en place de la comptabilité analytique à la Communauté Urbaine de Douala.

### I- OBJET DE L'AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET (ASMI)

Le présent avis vise la pré-qualification des entreprises possédant l'expertise nécessaire et les moyens adéquats pour assurer la mise en place de la comptabilité analytique au sein de la Communauté urbaine de Douala.

### II- PARTICIPATION ET ORIGINE

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) est ouvert aux entreprises de droit camerounais, ayant une expérience en comptabilité et en contrôle de gestion dans le secteur public en l'occurrence dans les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

### III- PIECES A FOURNIR

Les candidats au présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt devront fournir les pièces ci-après énumérées :

- Les statuts juridiques ou alors les textes qui justifient l'existence de l'entreprise (registre de commerce) ;
- Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres;
- Une attestation de non redevance signée du Directeur Général des Impôts ou d'un représentant habilité certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts au cours des trois derniers mois ;
- Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP;

#### IV- CRITERES DE SELECTION ET D'EVALUATION

Le personnel affecté à cette mission doit avoir un minimum de qualifications requises pour mener à bien le projet.

##### 4.1 Qualifications et expérience

- L'associé responsable du Cabinet doit être un expert-comptable Agréé CEMAC et membre de l'Ordre National des Experts Comptables du Cameroun (ONECCA) justifiant d'une expérience professionnelle avérée d'au moins Quinze années (15) dans le secteur public notamment les Collectivités Territoriales Décentralisées, avoir réalisé au cours des cinq dernières années au moins deux prestations similaires dans le secteur public ;
- Un expert en Finances Locales, justifiant d'une expérience professionnelle avérée d'au moins dix années (10) et disposant d'une parfaite connaissance de la comptabilité publique nationale et une maîtrise de la réglementation en vigueur relative aux Collectivités Territoriales Décentralisées au Cameroun ;
- Un expert en contrôle de gestion dans le secteur public, justifiant d'une expérience professionnelle avérée d'au moins Dix années (10) et disposant d'une parfaite connaissance de la comptabilité publique nationale de la réglementation en vigueur relative aux Collectivités Territoriales Décentralisées au Cameroun et avoir réalisé au cours des cinq dernières années au moins deux prestations similaires dans le secteur public et privé ;

##### 4.2 - Critères d'évaluation des entreprises en vue de la qualification

L'évaluation des dossiers des soumissionnaires se fera sur la base des éléments pondérés suivants :

| CRITERES   | POINTS ALLOUES |
|--|----------------|
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>100</b>     |
| <b>1. DOSSIER ADMINISTRATIF</b>  | <b>06</b>      |
| Statuts juridiques ou alors les textes qui justifient l'existence de l'entreprise  | 1              |
| Attestation de non faillite  | 2              |
| Attestation de non redevance   | 1              |
| Attestation de non exclusion des Marchés Publics   | 2              |
| <b>2. REFERENCES ET PRESTATIONS SIMILAIRES</b>   | <b>10</b>      |
| Avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires au Cameroun et dans le monde entier, au cours des 5 dernières années,   | 10             |
| <b>3. PERSONNEL</b>  | <b>40</b>      |
| <b>Directeur : Un expert-comptable Agréé CEMAC et inscrit à l'ONECCA</b> justifiant d'une expérience professionnelle probante d'au moins Quinze (15) années dans le domaine de la comptabilité dans le secteur public. | 20             |
| <b>Expert en finances locales</b> ayant une bonne connaissance des textes qui régissent la comptabilité publique et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).  | 10             |
| <b>Expert en contrôle de gestion dans le secteur public et privé</b>   | 10             |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>3- METHODOLOGIE DE TRAVAIL</b>         | <b>30</b> |
| Approche méthodologique                   | 30        |
| <b>4- MATERIELS ET MOBILIER DE BUREAU</b> | <b>06</b> |
| <b>Photocopieurs</b>                      | <b>02</b> |
| Matériels de bureau                       | 04        |
| <b>Matériel informatique</b>              | <b>06</b> |
| Un (01) ordinateur                        | 03        |
| Un (01) Vidéo projecteur                  | 02        |
| Une (01) imprimante                       | 01        |
| <b>Matériel roulant</b>                   | <b>04</b> |
| Un (01) véhicule utilitaire               | 04        |

**NB : Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de cette évaluation, une note supérieure ou égale à Soixante-quinze pour cent (75%) du total général, seront pré-qualifiés pour le recrutement d'un cabinet Conseil pour la mise en place d'un système de comptabilité analytique à la Communauté urbaine de Douala.**

#### V- REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais, devront être transmis sous plis fermés et scellés à l'adresse suivante :

**Communauté Urbaine de Douala, 279 rue Victoria, Hôtel de Ville - BP 43, Secrétariat du Directeur des Affaires Financières et du Budget.**

**B.P : 43 Douala ; Tél. : (237) 233 42 15 09 –Fax : (237) 233 42 69 50**

Au plus tard le **15 JUIL 2021** à 15 heures 30 mn, heure locale, et devra porter la mention suivante:

« AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTERET N°/ASMI/CUD/SG/DAFIB 2021 DU -----  
 ----- RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CONSEIL POUR LA MISE EN PLACE D'UN  
 SYSTEME DE COMPTABILITE ANALYTIQUE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA  
 « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

#### VI- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **secrétariat de la Direction des Affaires Financières et du Budget (DAFIB) de la Communauté Urbaine de Douala**, sis à L'hôtel de ville -Bonanjo, aux heures ouvrables entre 8h et 15h30.

#### VII- PUBLICATION DES RESULTATS

Les cabinets ou groupes de consultants retenus à l'issue de cette évaluation, seront consultés dans le cadre des appels d'offres restreints subséquents, conformément à l'article 76 alinéa 8 du décret n°2018 /366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics du Cameroun.

Fait à Douala, le **25 JUIN 2021**



**LE MAIRE DE LA VILLE DE DOUALA**

*Roger Mbassa Adine*